

N° 3247

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 16 juillet 2001.

## PROPOSITION DE LOI

*visant à la facilité d'échanges, de rencontres et de discussions  
pour les enfants avec leurs parents incarcérés.*

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRESENTEE

PAR MM. GERMAIN GENGENWIN, PIERRE ALBERTINI, ANDRE Aschieri, Mme MARIE-HELENE AUBERT, MM. GAUTIER AUDINOT, JEAN BARBET, JACQUES BARROT, LEON BERTRAND, CLAUDE BIRRAUX, EMILE BLESSIG, Mmes MARIE-THERESE BOISSEAU, CHRISTINE BOUTIN, MM. LOIC BOUVARD, VICTOR BRIAL, JEAN BRIANE, BERNARD BROCHAND, YVES BUR, DOMINIQUE CAILLAUD, PIERRE CARDOR ICHARD CAZENAVE, HENRY CHABERT, GERARD CHARASSE, JEAN-FRANÇOIS CHOSSY, GEORGES COLOMBIER, YVES COUSSAIN, Mme FRANÇOISE DE PANAFIEU, MM. GILLES DE ROBIEN, BERNARD DEFLESSELLES, PATRICK DELNATTE, DOMINIQUE DORD, JEAN-MICHEL DUBERNARD, MARC DUMOULIN, JEAN-CLAUDE ETIENNE, JEAN-PIERRE FOUCHER, CLAUDE GAILLARD, GILBERT GANTIER, CLAUDE GATIGNOL, ANDRE GERIN, JEAN-MARIE GEVEAUX, HUBERT GRIMAUT, JEAN-CLAUDE GUIBAL, JEAN-JACQUES GUILLET, PIERRE HELLIER, MICHEL HERBILLON, PIERRE HERIAUD, FRANCIS HILLMEYER, ROBERT HONDE, MICHEL HUNAUT, Mme ANNE-MARIE IDRAC, MM. DENIS JACQUAT, AIME KERGUERIS, CHRISTIAN KERT, ROBERT LAMY, EDOUARD LANDRAIN, PIERRE LASBORDES, JACQUES LE NAY, MAURICE LEROY, FRANÇOIS LOOS, LIONNEL LUCA, ALAIN MARLEIX, JEAN MARSAUDON, CHRISTIAN MARTIN, PATRICE MARTIN-LALANDE, Mme JACQUELINE MATHIEU-OBADIA, MM. PIERRE MEHAIGNERIE, PIERRE MENJUCQ, GILBERT MEYER, MICHEL MEYLAN, JEAN-CLAUDE MIGNON, CHARLES MIOSSEC, JEAN-MARIE MORISSET, ALAIN MOYNE-BRESSAND, ARTHUR PAECHT, JACQUES PELISSARD, BERNARD PERRUT, ETIENNE PINTE, JEAN PONTIER, JEAN-LUC PREEL, JEAN-LUC REITZER, MARC REYMANN, Mme CHANTAL ROBIN-RODRIGO, MM. FRANÇOIS ROCHEBLOINE, RUDY SALLES, FRANÇOIS SAUVADET, ANDRE SCHNEIDER, BERNARD SCHREINER, GERARD TEISSIER, ANDRE THIEN AH KOON, JEAN UEBERSCHLAG, GERARD VOISIN, MICHEL VOISIN et PIERRE-ANDRE WILTZER,

Députés.

**Système pénitentiaire.**

## EXPOSE DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Au début de ce troisième millénaire, notre société se veut plus humaine, plus proche de l'homme. Cependant, des principes et des réglementations réduisent considérablement le rapport de certains enfants avec leur père ou leur mère incarcérés.

Les enfants des personnes emprisonnées n'ont souvent pas la joie de pouvoir offrir directement soit une lettre, soit un dessin à leur parent. Ils ne peuvent pas non plus simplement présenter leur livret d'évaluation à la fin d'un trimestre.

Ils n'ont pas souvent la possibilité de rencontrer dans un lieu « humain » et agréable leur maman ou leur papa pour un moment privilégié d'intimité familiale.

C'est pourquoi, lors de sa huitième session, à l'initiative d'un député junior et de la classe du Bas-Rhin qu'il représentait, le Parlement des Enfants a adopté une proposition de loi visant à la facilité d'échanges, de rencontres et de discussions pour les enfants avec leurs parents incarcérés.

L'objet de la présente proposition est de reprendre, en l'adaptant, le dispositif de cette proposition que nous vous proposons d'adopter.

## PROPOSITION DE LOI

### **Article 1er**

Une commission nationale comprenant des représentants du ministère de la Justice, des magistrats, des représentants des familles de détenus, ainsi que des associations intervenant dans le milieu carcéral, est chargée d'étudier la création, dans toutes les prisons, de structures d'accueil permettant aux enfants de venir partager un moment d'intimité familiale avec leur parent incarcéré.

### **Article 2**

Sous réserve de contrôles strictement liés aux impératifs de sécurité, tous les détenus peuvent recevoir librement les écrits, dessins ou témoignages réalisés pour eux par leurs enfants. Ils peuvent également, dans les mêmes conditions, avoir communication des documents concernant la scolarité de leurs enfants.

3247 - Proposition de loi de M. Germain Gengewin (commission des lois) visant à la facilité d'échanges, de rencontres et de discussions pour les enfants avec leurs parents incarcérés -système pénitentiaire-